

*Le Premier Ministre*

N° 0 27 12

Paris, le 21 DEC. 2015

Monsieur le Commissaire Général,

La France se situe parmi les pays en pointe en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Nos entreprises, en particulier multinationales, ont progressé dans la prise en compte des principes de RSE dans leur culture interne et leurs modèles d'affaires. Comme le montre l'étude publiée en mars dernier par la Médiation inter-entreprises et Ecovadis, les entreprises françaises sont en avance en matière de performance RSE par rapport à leurs homologues étrangères. Le Gouvernement tient particulièrement à ce que cet engagement soit conforté à l'avenir et contribue à la compétitivité économique de notre pays sur la scène internationale.

Notre cadre législatif et réglementaire est déjà très avancé, notamment du fait de l'obligation de transparence extra-financière introduite dans le code de commerce – obligation qui se double d'une exigence de vérification par un tiers externe des informations publiées par les entreprises. Ce dispositif a été complété par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui étend l'obligation de publication d'informations non-financières pour les entreprises aux exigences du changement climatique, et dont les décrets d'application sont en cours de préparation.

Nous disposons depuis 2013 d'un précieux cadre institutionnel de dialogue, la Plateforme nationale d'action pour la RSE, installée au sein de votre organisme, qui rassemble l'ensemble des parties prenantes de la RSE en France et à laquelle participent activement les cinq pôles d'acteurs de la RSE (entreprises, syndicats, société civile, chercheurs et développeurs de la RSE, institutions publiques). Les premiers avis et recommandations rendus par la Plateforme ont représenté un apport concret et utile au débat national.

Sans préjudice de l'achèvement des travaux en cours et des mandats que je lui ai confiés à la Conférence sociale d'octobre 2015, je sollicite la Plateforme pour contribuer, en 2016, à trois nouveaux chantiers :

1) La mise à jour du plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE.

L'élaboration de ce document a été demandée à chaque Etat membre par la Commission Européenne en 2011. La France a transmis en 2013 un document préliminaire accepté par la Commission en 2013. Cette base doit maintenant être complétée de manière consensuelle en vue de constituer notre futur plan national.

Jean Pisani-Ferry  
Commissaire Général à la Stratégie et à la Prospective  
France Stratégie  
18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07

Le Gouvernement souhaite finaliser ce travail, en bénéficiant autant que possible des réflexions et préconisations des acteurs réunis au sein de la Plateforme. Celle-ci pourra apporter son appui aux différentes administrations impliquées dans la mise à jour du plan national, qui sera transmis à la Commission Européenne début 2016.

Par ailleurs, cette réflexion devra utilement s'articuler avec le plan national d'action pour la mise en oeuvre des Principes directeurs des Nations-Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, dont votre Plateforme a également été saisie pour consultation.

Ces travaux auront pour objectif de recueillir un consensus sur les actions que la France s'engagera à mettre en oeuvre.

2) La contribution à la définition et à l'élaboration du contenu des mesures de vigilance que mettent en oeuvre les entreprises.

Indépendamment de la poursuite du processus législatif relatif à la proposition de loi sur le « devoir de vigilance des entreprises », les débats parlementaires et consultations de la société civile et des entreprises ayant eu lieu à cette occasion ont révélé un besoin de définition et de clarification du contenu des plans de vigilance ou des procédures de diligence raisonnables évoquées dans la directive 2014/95/UE. Je souhaite que la Plateforme parvienne à dégager les bases d'un consensus national susceptible d'être pris en compte sur cette matière complexe et qui a déjà fait l'objet de travaux approfondis au niveau international.

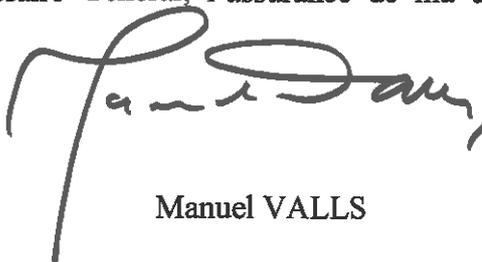
3) J'invite la Plateforme à apporter son concours à la préparation de la discussion sur « les chaînes d'approvisionnement mondiales » qui se tiendra lors de la Conférence Internationale du Travail de juin 2016.

A cet effet, des contributions écrites de la Plateforme pourraient alimenter le mandat du représentant du gouvernement français auprès de l'Organisation Internationale du Travail et de la délégation du ministère du Travail à cette conférence.

Sur ces différents travaux, je souhaite que la Plateforme porte une réflexion étayée et équilibrée, fondée sur un consensus solide et intégrant les attentes des parties prenantes dans leur diversité, tout comme l'objectif de préservation de la compétitivité des entreprises au regard de la concurrence internationale et de simplification des obligations administratives qui leur sont applicables.

Je vous remercie, ainsi que les membres de la Plateforme et de ses organes de gouvernance, pour la qualité du travail de concertation réalisé avec l'ensemble des parties intéressées aux enjeux de la RSE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.



Manuel VALLS